



1 Plan des ouvrages de démolition
Échelle : 1:100

Ouvrages de démolition – Légende :

- Cloisons existantes, à conserver.
- - - - - Cloison existante d'intérieur et de locataire, à conserver.
- V — Conserver la porte, le bâti de porte, la quincaillerie et les composants.
- X — Enlever la porte, le bâti de porte, la quincaillerie et les pièces composantes existantes et s'en débarrasser ou les conserver à des fins de réutilisation. Se reporter à la nomenclature des portes du dessin ID 08.
- ■ — Enlever le revêtement existant de sol à carrelage vinyle et s'en débarrasser.

Ouvrages de démolition – Notes :

1. Travaux existants d'ébénisterie, à conserver.
2. Enlever les travaux existants d'ébénisterie et toutes les pièces composantes connexes et s'en débarrasser.
3. L'entrepreneur se devra d'enlever et d'éliminer la chute existante à laves ainsi que la fin existant en laminié métallique. Prévoir un ouvrage de blocage et de remplissage pour le nouveau fini laminié et ce, en conformité avec les indications du Plan des fins murs du dessin ID 07.
4. L'entrepreneur doit fournir toutes cloisons de gypse temporaires pour la durée du projet. La cuisine existante doit demeurer opérationnel et accessible par la suite adjacente jusqu'à l'installation de la nouvelle ébénisterie. L'entrepreneur doit coordonner la démolition et l'installation afin de minimiser le temps d'arrêt opération de la cuisine.
5. L'entrepreneur doit fournir toutes cloisons de gypse temporaires pour la durée du projet. Les toilettes existantes doivent demeurer opérationnel et accessible par la suite adjacente pour la durée du projet.
6. L'entrepreneur doit fournir une porte temporaire dans la cloison de gypse temporaire comprenant serrure fonction entrepôt et barre panique pour sortie d'urgence de la zone de construction.
7. Indique issue de secours de la suite adjacente qui ne doit en aucun temps être obstruée. L'entrepreneur doit fournir la signalétique nécessaire dans les deux langues officielles.

Ouvrages de démolition – Notes générales :

1. Se reporter aux dessins de mécanique et d'électricité afin de retrouver tous les ouvrages de démolition des travaux de mécanique et d'électricité.
2. Conserver tous les stores périphériques et (ou) de fenêtres existants.
3. L'entrepreneur devra raplatier et réparer toutes les surfaces murales en plâtre et en gypse, endommagées par suite des ouvrages de démolition; les rendre à l'état prêt pour la réception de nouveaux finis de peinture et ce, en conformité avec les indications du Plan des fins murs du dessin ID 07.
4. L'entrepreneur se devra d'enlever tous les finis de planchers et toutes les plinthes indiquées et de s'en débarrasser. Il se devra aussi de raplatier et de réparer la dalle de plancher en conformité avec les exigences, en l'état prêt pour la réception du nouveau fini de plancher, selon les indications du Plan des fins de plancher du dessin ID 07.
5. Enlever tous les boutons existants de portes et de montage au plancher et s'en débarrasser.

Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
services gouvernementaux
Canada

Canada

211-214 Thurston Drive
Ottawa ON K1G 6C1
Info@LWG-ai.com

T 613-738-3699
F 613-738-3965
LWG-ai.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits d'auteur par rapport à son utilisation. Il est interdit de reproduire le présent dessin sans le consentement explicite de la personne chargée de sa conception, et dans ce cas, l'entrepreneur devra porter son nom. Le présent dessin est le produit de la conception et de la construction. L'entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les détails en cours de la durée de l'exécution de son projet. Le présent dessin est le produit de la conception et de la construction. L'entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les détails en cours de la durée de l'exécution de son projet. Le présent dessin est le produit de la conception et de la construction. Le présent dessin est le produit de la conception et de la construction. Le présent dessin est le produit de la conception et de la construction.

Plan Clé

Le nord du projet

02	Émis par Addenda 01	4/08/13
01	Document de soumission	4/04/25
révisions	description	date
A	detail no. n° de détail	A
B	location drawing no. sur dessin n°	B
C	drawing no. dessin n°	C
project	projet	
Centre de formation EDSC Portage IV, à l'étage		
140, Promenade du Portage, Gatineau, Québec		
drawing	dessin	
Plan des ouvrages de démolition		
Échelle : Selon les annotations		
Designed By	Conçu par	
Date	(aaaa/mm/jj)	
Drawn By	Dessiné par	
Date	2013/12/13 (aaaa/mm/jj)	
Reviewed By	Examiné par	
Date	2014/01/09 (aaaa/mm/jj)	
Approved By	Approuvé par	
Date	(aaaa/mm/jj)	
Tender	Soumission	
Project Manager	Administrateur de projets	
Project no.	N° du projet	
EP067-150267 13139		
Drawing no.	N° du dessin	
ID 02		